

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 7 mai 2020 à 0h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Conférence Web | - Serge Brault |
| - Ghislain Perreault | - David Dumont |
| - Daniel Dumontier | - Mario Dufour |
| - Marthe Tardif | |

Séance tenue à huis clos, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 7 MAI 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 avril 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2020
5. Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers
6. Rapport du Directeur du service des loisirs
7. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Modification contrat de travail Directeur et Directeur adjoint
 - c) Embauche de dix pompiers/premiers répondants
 - d) Entente multicaserne : Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington
 - e) Entente multicaserne : Municipalité de Saint-Édouard
 - f) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Entente intermunicipale
8. Rapport de la responsable de l'urbanisme
9. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Offre de services solutions alternatives environnement (pesticides)
 - c) Réparations trottoirs
 - d) Engagement employé temporaire – Site de récupération
10. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de mai 2020
 - b) Comptes payés durant le mois d'avril 2020
11. Comptes à payer (Factures)
 - a) Pro Action Diesel Inc. (5 509.27\$)
 - b) Centre sportif régional Louis Cyr Inc. (8 758.41\$)
12. Demande de don ou commandite
 - a) Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville

13. Vente de garage : Annulation
14. Piscine municipale et bâtiment de service : Soumission démolition
15. Installation membranes : Appropriation réserve eau potable
16. Financement permanent règlements 422 et 423 et refinancement règlement 411-1
 - a) Financement permanent règlements 422 et 423 et refinancement règlement 411-1 : Acceptation de la soumission
 - b) Financement permanent règlements 422 et 423 et refinancement règlement 411-1 : Signature des billets
17. Appel d'offres regroupé pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables
18. Soutien informatique : Mandat
19. Caravane des cultures
20. Fin de contrat : Entretien ménager hôtel de ville et bibliothèque
21. Varia
22. Public : Période de questions (Séance tenue à huis-clos selon les directives ministérielles)
23. Levée de l'assemblée

Résolution #2020-05-130 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-131 : Adoption du procès verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2020.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-132 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 avril 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 avril 2020.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-133 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 avril 2020.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-134 : Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers

Madame Sophie Lefort, comptable de la firme Lefavre, Labrèche, Gagné, ca, explique les états financiers 2019.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale dépose les états financiers 2019.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les états financiers 2019 tels que présentés par la firme comptable LLG CPA inc. ca, en date du 7 mai 2020.

ADOPTÉE

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour les mois d'avril et mai 2020.

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de sécurité incendies pour le mois de mai 2020.

Résolution #2020-05-135 : Service de sécurité incendies : Modification contrat de travail Directeur et Directeur adjoint

CONSIDÉRANT la signature d'une entente intermunicipale en délégation de compétence avec la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu effective le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer cette nouvelle desserte, une réorganisation des horaires de travail du personnel de direction doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 6 les ententes de travail de messieurs Patrick Gagnon, Directeur du Service de Sécurité incendie et monsieur Daniel Deneault, Directeur-adjoint, du Service de Sécurité incendies afin d'ajuster les heures payables d'une semaine de travail normale;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'apporter une correction à l'article 6 de l'entente de travail de monsieur Patrick Gagnon, Directeur du Service de sécurité incendies afin que la semaine normale de travail soit majorée d'une heure portant cette dernière à trente-trois (33) heures;

D'apporter une correction à l'article 6 de l'entente de travail de monsieur Daniel Deneault, Directeur-adjoint du Service de sécurité incendies afin que la semaine normale de travail soit majorée de trois heures portant cette dernière à onze (11) heures;

Il est également résolu que ces modifications soient entérinées par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-136 : Service de sécurité incendies : Embauche de dix pompiers/premiers répondants

CONSIDÉRANT la signature d'une entente intermunicipale en délégation de compétence avec la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu effective le 12 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT Que le Directeur du Service de sécurité incendies recommande l'embauche de dix (10) nouveaux pompiers afin d'assurer la couverture de cette nouvelle desserte ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser l'embauche de messieurs Michel Bourassa, Julien Desmarais, Brandon Théorêt, Jean-Nicolas Desrosiers, Jordan Penasse, Samuel Robert, Antoine Laurier, Mathieu Dupont, Mathieu Montpas et Félix Lavoie Girard à titre de pompiers au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien au taux horaire et conditions selon la convention collective en vigueur ;

Il est également résolu que l'embauche de messieurs Michel Bourassa et Julien Desmarais soit rétroactive au 1^{er} avril 2020 ;

Il est également résolu que ces nominations soient entérinées par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-137 : Service de sécurité incendies : Entente multicaserne : Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne applicables pour atteindre les forces de frappe prévues audit schéma ;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités signataires ayant un service de sécurité incendie désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de réponse multicaserne pour la protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendies peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requis en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues au plan de mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT la volonté de chacune des deux parties d'harmoniser dans le cadre du sujet traité la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leurs services de sécurité incendies ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser madame Chantale Pelletier, Mairesse et madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville tous les documents relatifs à cette entente ;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-138 : Service de sécurité incendies : Entente multicaserne : Municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des

modalités de réponse automatique multicaserne applicables pour atteindre les forces de frappe prévues audit schéma ;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités signataires ayant un service de sécurité incendie désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de réponse multicaserne pour la protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendies peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requis en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues au plan de mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT la volonté de chacune des deux parties d'harmoniser dans le cadre du sujet traité la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leurs services de sécurité incendies ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser madame Chantale Pelletier, Mairesse et madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville tous les documents relatifs à cette entente ;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-139 : Service de sécurité incendies : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Entente intermunicipale

CONSIDÉRANT la demande de signature d'une entente intermunicipale par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'autorisation de signature effectuée par la municipalité de Napierville le 6 juin 2019 suivant résolution numéro 2019-06-196 et par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville le 11 juin 2019 suivant résolution numéro 2019-06-196;

CONSIDÉRANT l'autorisation de signature effectuée par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 27 août 2019 suivant résolution numéro 2019-08-0686;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a reçu les ententes pour signature en novembre 2019 suivant lettre de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu datée du 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu avait été mise au courant des différentes situations ayant entraîné certains délais hors du contrôle de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 2020-03-0235 abrogeant la signature de l'entente multicaserne entre la Municipalité de Napierville et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sont actuellement liées par une entente d'entraide mutuelle;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville ont agi de bonne foi dans le présent dossier et considère qu'il est dans l'intérêt public de convenir d'ententes visant à optimiser et les interventions des services de sécurité incendie;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville demande à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu :

- de reconsidérer sa position énoncée dans la résolution 2020-03-0235;

- de signer l'entente multicaserne telle qu'approuvée par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;
- de reconduire l'entente d'entraide mutuelle existante pour les années à venir;

QUE cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de mai 2020.

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur adjoint des travaux publics fait la lecture du rapport du service des travaux publics pour le mois de mai 2020.

Résolution #2020-05-140 : Offre de services solutions alternatives environnement (pesticides)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 10 octobre 2002 le règlement numéro 371 comportant certaines restrictions relativement à l'emploi des pesticides;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement pour le service d'accompagnement aux citoyens comprenant le service téléphonique, le service de visite à domicile pour un maximum de 6 visites, la gestion des plaintes et infractions pour un montant de 1,950\$ plus les taxes applicables pour l'année 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement au montant de 1,950\$ plus les taxes applicables pour les services ci-haut énuméré pour l'année 2020.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-141 : Réparations trottoirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense maximale de 20,000\$ pour la réparation ou le remplacement de trottoirs sur tout le territoire de la municipalité pour l'année 2020.

ADOPTÉE

Engagement employé temporaire – Site de récupération

L'article 6 du règlement 421 en matière de délégation, de contrôle et du suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la directrice générale;

La directrice générale, madame Julie Archambault, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement, en date du 7 mai 2020, du responsable du site de récupération pour la saison 2020;

Comptes à payer (Municipalité)

Résolution #2020-05-142 : Comptes à payer pour le mois de mai 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mai 2020 soit:

Municipalité au montant de 154 470.70\$
Bibliothèque au montant de 3 340.99\$
Loisirs au montant de 3 548.82\$
Incendie au montant de 25 188.28\$

Salaires des pompiers pour le mois d'avril 2020 au montant de 32 123.46\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h55, car sa conjointe est une employée administrative.

Résolution #2020-05-143 : Comptes payés durant le mois d'avril 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'avril 2020 soit:

Municipalité au montant de 113 441.30\$
Bibliothèque au montant de 177.91\$
Loisirs au montant de 5 667.00\$
Incendie au montant de 2 045.85\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h56.

Résolution #2020-05-144 : Pro Action Diesel Inc. (5 509.27\$)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Pro Action Diesel Inc.* au montant de 5,509.27\$, représentant l'entretien du véhicule numéro 19 suivant la facture numéro 339312.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-145 : Centre sportif régional Louis Cyr Inc. (8 758.41\$)

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

- De payer la facture de Centre sportif régional Louis Cyr *Inc.* au montant de 8 758.41\$, représentant l'utilisation de la patinoire pour la période du 1er janvier au 13 mars 2020 suivant la facture numéro 112.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Résolution #2020-05-146 : Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville organise annuellement une collecte de dons;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés serviront à améliorer le système de la santé;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation santé demande à la Municipalité une contribution financière afin d'amasser des fonds pour les hopitaux ainsi que toutes les installations de santé de notre région.

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville (Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu) a fait une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'hôpital du Haut-Richelieu dessert, entre autres, la population de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 250\$ à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville pour l'année 2020.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-147 : Vente de garage : Annulation

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 2019-03-04, la municipalité de Napierville autorisait la vente de garage communautaire les 25, 26 mai ainsi que les 7 et 8 septembre prochains;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19 et dans le respect des directives ministérielles les ventes de garage communautaire ne sont pas autorisées;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville annule l'autorisation de tenir la vente de garage communautaire les 25 et 26 mai prochains.

Que la municipalité de Napierville suivra les directives ministérielles et rendra une décision ultérieurement pour la vente de garage communautaire prévue les 7 et 8 septembre prochains.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-148 : Piscine municipale et bâtiment de service : Soumission démolition

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale extérieure ainsi que le bâtiment de service situé au 316 rue Saint-Louis, sont désuets et ne peuvent plus, par mesure de sécurité être utilisés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville obtenu l'autorisation d'utiliser une portion de l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour la reconstruction d'une piscine intérieure afin de procéder à la reconstruction de la piscine extérieure municipale et de son bâtiment de service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a demandé des soumissions sur invitation auprès de deux entrepreneurs de la région soit B. Fréreau & Fils inc. et Excavation R. Fortier & Fils inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des deux soumissions reçues soit celle de B. Fréreau & Fils inc. au montant de 38 401.65\$ et celle de Excavation R. Fortier & Fils inc. au montant de 16 677.12\$ toutes deux taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont conformes aux documents d'appels d'offres;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de Excavation R. Fortier & Fils inc. au montant de 16 677.12 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 436.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-149 : Installation membranes : Appropriation réserve eau potable

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2020-02-044 adoptée le 6 février 2020 autorisant l'achat de membranes pour l'usine d'eau potable à même la réserve pour l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE des accessoires ainsi que de l'aide technique sont requis pour procéder à l'installation des dites membranes ;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé pour les achats et services ci-dessus mentionnés est de 3000\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE le montant requis aux fins de ces achats et services soit pris à même la réserve pour l'eau potable.

ADOPTÉE

Financement permanent règlements 422 et 423 et refinancement règlement 411-1

Résolution #2020-05-150 : Financement permanent règlements 422 et 423 et refinancement règlement 411-1 : Acceptation de la soumission

CONDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mai 2020, au montant de 846 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

BANQUE ROYAL DU CANADA		
2021	44 300\$	2,14000%
2022	45 400\$	2,14000%
2023	46 600\$	2,14000%
2024	47 800\$	2,14000%
2025	662600\$	2,14000%

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,14000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
2021	44 300\$	1,30000 %
2022	45 400\$	1,40000 %
2023	46 600\$	1,50000 %
2024	47 800\$	1,65000 %
2025	662 600\$	1,80000 %

Prix : 98,38200 Coût réel : 2,14833%

3 - CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE

CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE		
2021	44 300\$	2,17000%
2022	45 400\$	2,17000%
2023	46 600\$	2,17000%
2024	47 800\$	2,17000%
2025	662 600\$	2,17000%

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,17000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Napierville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 mai 2020 au montant de 846 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 411-1, 422 et 423. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-151 : Financement permanent règlements 422 et 423 et refinancement règlement 411-1 : Signature des billets

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Napierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 846 700 \$ qui sera réalisé le 14 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
411-1	203 000 \$
411-1	309 000 \$
422	151 700 \$
423	183 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 411-1, 422 et 423, la Municipalité de Napierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 411-1, 422 et 423 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 mai 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la Mairesse, madame Chantale Pelletier et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Archambault;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	44 300 \$	
2022.	45 400 \$	
2023.	46 600 \$	
2024.	47 800 \$	
2025.	49 200 \$	(à payer en 2025)
2025.	613 400 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-152 : Appel d'offres regroupé pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Naperville a reçu une proposition de la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables advenant le cas où le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables en cours venait à être résilié.

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.3 et suivants du Code municipal :

- Permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.
- Précise que si le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour l'adjudication du contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables pour 3 ans, plus deux années optionnelles aux mêmes termes et conditions;

QUE pour permettre à la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à la MRC des Jardins-de-Napierville les informations requises;

QUE la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le contractant sera déterminé suite à l'analyse des soumissions par la MRC.

QUE si la MRC des Jardins-de-Napierville adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-153 : Soutien informatique : Mandat

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 5Experts qui assure le soutien informatique de la municipalité de Napierville depuis de nombreuses années a annoncé la fin de son service de soutien en date du 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hamster, Buro & Cie nous a fortement été recommandée pour leur expertise, compétence et excellent service client;

CONSIDÉRANT QUE cette compagnie est établie sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière accepte de fournir le soutien informatique au taux de 85\$ l'heure si déplacement et au taux de 75\$ l'heure lors de service à distance;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De mandater la compagnie Hamster, Buro & Cie afin d'offrir le soutien informatique à la municipalité de Napierville au taux horaire ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-154 : Caravane des cultures

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le projet depuis le début des activités;

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2019-03-107 pour laquelle la municipalité autorisait la caravane des cultures à stationner son véhicule les vendredis de 17h00 à 19h30;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19 les clients devront réserver leurs paniers sur le site en ligne et que les lieux de vente seront seulement des points de chute pour distribuer les commandes;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire a été modifié afin que le camion soit présent pour la distribution les mercredis de 13h00 à 14h00 à la caisse Desjardins et les vendredis de 17h00 à 19h30 dans le stationnement du centre communautaire de la municipalité de Napierville.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que la municipalité autorise la Caravane des Cultures à stationner son camion et vendre sur le territoire de la municipalité de Napierville pour la période du 25 mai 2020 au 27 septembre 2020,

plus spécifiquement les mercredis de 13h00 à 14h00 à la caisse Desjardins et les vendredis de 17h00 à 19h30 dans le stationnement du centre communautaire de la municipalité de Napierville;

Que la municipalité achemine une copie de la présente résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures;

Que la municipalité s'engage à promouvoir l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dans les différents médias municipaux dès aujourd'hui et ce, jusqu'au mois de septembre 2020 ;

ADOPTÉE

Résolution #2020-05-155 : Fin de contrat : Entretien ménager hôtel de ville et bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la bibliothèque se terminent le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 et les directives ministérielles afin de préserver la santé et la sécurité des personnes plus âgées ou avec des problèmes de santé;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de cet entretien aura prochainement 70 ans et éprouve quelques problèmes de santé;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est inquiète de continuer son travail dans les circonstances actuelles;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties sont d'accord à mettre fin aux contrats de travail en vigueur;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE la municipalité met fin aux contrats d'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la bibliothèque devant se terminer le 31 décembre 2020 et ce, sans compensation financière.

QUE cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Varia

Public : Période de questions (Séance tenue à huis-clos selon les directives ministérielles)

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue à huis clos selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité;

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2020-05-156 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h09.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE